

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021 à 18 h

NOTE DE SYNTHÈSE

LA MAIRE

1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE 2019

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Il sera présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole 2019.

(ANNEXE 1)

2. JURÉS D'ASSISES : TIRAGE AU SORT DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE 2022

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Les jurys d'Assises sont renouvelés chaque année. Il revient aux maires de procéder, à partir des listes électorales (article L 17 du code électoral) au tirage au sort d'un nombre de personnes triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ASSISTER** au tirage au sort de 30 personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire 2022.

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

3. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET EN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Un agent sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal 1^{ère} Classe, à temps complet, a fait valoir ses droits à la retraite. Il va être remplacé par un agent sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal 2^{ème} Classe à temps complet

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE TRANSFORMER** l'emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principal 1^{ère} Classe, à temps complet, en emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principal 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021

FINANCES / PROSPECTIVES

➤ **FINANCES**

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

L'exercice comptable 2020 est clos et les comptes administratifs qui en découlent ont été adoptés.

Parallèlement, le receveur municipal nous a présenté les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes qui sont conformes aux comptes administratifs.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** ces comptes de gestion 2020.

➤ **COMMANDE PUBLIQUE**

5. FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – CONVENTION AVEC L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHAT PUBLIC (UGAP) – APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

(Rapporteur : F. BROCHAIN)

Les tarifs règlementés de vente (TRV) d'électricité ont été supprimés à compter du 1^{er} janvier 2016.

Depuis, les collectivités sont tenues de mettre en concurrence les fournisseurs potentiels pour leurs approvisionnements.

Afin d'accompagner les collectivités publiques, lesquelles ne maîtrisent pas suffisamment les rouages de l'achat d'énergie, la centrale d'achat UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé pour l'électricité

La Ville de BETTON a fait le choix de l'intégrer dès l'origine et plusieurs marchés (accords-cadres) ont été signés à la suite des appels d'offre lancés par cette centrale d'achat.

Les marchés en cours arriveront à expiration le 31 décembre 2021 et l'UGAP va relancer une consultation en vue de la conclusion de marchés pour la période courant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le dispositif proposé par l'UGAP permet d'apporter une sécurité juridique et technique tout en générant des gains tarifaires par l'effet de volume, sachant qu'il regroupe plus de 6 000 bénéficiaires relevant de l'ensemble des sphères publiques (État, hôpitaux, établissements publics et collectivités territoriales).

Compte tenu des avantages qui viennent d'être exposés, il apparaît judicieux d'adhérer au nouveau dispositif d'achat groupé d'électricité.

Cette adhésion est subordonnée à la conclusion avec l'UGAP d'une convention, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024.

Il sera en conséquence proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre l'UGAP et la Ville de BETTON et relative à l'adhésion au nouveau dispositif d'achat groupé d'électricité
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

(ANNEXE 2)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE - MOBILITES

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

6. SECTEUR DU HAUT CHALET : DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE DE DESSERTE

(Rapporteur : F BROCHAIN)

Le secteur du Haut Chalet qui borde une partie de la rue de Rennes requalifiée, a démarré sa phase opérationnelle de renouvellement urbain depuis quelques temps ; les travaux de construction sont déjà bien engagés puisque les premières constructions seront livrées au cours de cette année

Le parti d'aménagement de ce site s'appuie sur la création d'une voie de desserte interne allant de l'impasse du Halage à la rue de la Motte d'Ille tout en traversant un espace public central, nouveau lieu de convivialité.

Il convient de dénommer cette voie en cours de création, **rue Joseph Abeille**, en référence à l'ingénieur breton qui a conçu en 1730 le premier projet proposant de creuser un canal entre Rennes et Saint-Malo par l'Ille et la Rance

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE DENOMMER** la voie desservant ce secteur telle que désignée ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

PATRIMOINE BÂTI, INFRASTRUCTURES

➤ **INFRASTRUCTURES**

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LE CHANGEMENT DE LA POMPE A CHALEUR DE LA MEDIATHEQUE

(Rapporteur : B. ROHON)

L'Etat apporte son soutien aux collectivités dans le cadre du plan de relance en faveur des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Parallèlement, le bureau d'études THALE M INGENIERIE missionné par la Ville a mis en évidence la nécessité de remplacer la Pompe à Chaleur de la médiathèque par une nouvelle plus performante permettant ainsi de réduire les consommations énergétiques.

Ces travaux sont éligibles à la DSIL à hauteur de 30 % maximum du prix des travaux HT.

En conséquence, un dossier sera déposé à la Préfecture qui doit être accompagné d'une délibération de l'organe délibérant sollicitant cette subvention.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** une subvention pour le remplacement de la Pompe à Chaleur de la médiathèque pour un coût estimé à 75 000 € HT.

VIE DE LA CITE

➤ **ENFANCE-JEUNESSE**

8. FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS ETE 2021

(Rapporteur : K. LEPINOIT-LEFRÊNE)

La collectivité organise des camps pour les jeunes Bettonnais de 5 à 17 ans, répartis en plusieurs tranches d'âge.

Des séjours sont proposés pour les 3-10 ans dans un rayon relativement proche pour des groupes de 12 à 24 enfants.

L'offre et les tarifs proposés seraient :

Destination	Date	Age	Enfants	Animateurs
Chaperonnais	21 au 23 Juillet	5/6 ans	16	2
	18 au 20 Août	5/6 ans	16	2
Brocéliande	12 au 16 juillet	6/8 ans	24	3
L'île aux pies	19 au 23 juillet	9/11 ans	24	3
Saint Malo	16 au 20 Aout	7/9 ans	24	3
Saint Hilaire- Vendée	17 au 24 Juillet	10-14 ans	24	3
Grand Ouest	A préciser en fonction du projet	+ 14 ans	Entre 8 et 16	2

Séjours LA CHAPERONNAIS 5- 6 ans (né en 2014)
(3 jours - 2x16 enfants)

TRANCHES	TARIFS	%
A	46 €	40%
B	58 €	50%
C	69 €	60%
D	75 €	65%
E	81 €	70%
F	92 €	80%
G	98 €	85%
H	104 €	90%
I	109 €	95%
J	115 €	100%
Prix de revient à la journée		38 €

Séjour PLEINE NATURE- Contes et légendes 6-8 ans Paimpont (5 jours - 24 enfants)
Séjour AVENTURE - SPORT 9-11 ans - L'île aux Pies- Bain s/ Oust (5 jours - 24 enfants)

TRANCHES	TARIFS	%
A	72 €	40%
B	90 €	50%
C	108 €	60%
D	117 €	65%
E	126 €	70%
F	144 €	80%
G	153 €	85%
H	162 €	90%
I	171 €	95%
J	180 €	100%
prix de revient à la journée		36 €

Séjour BORD DE MER 7-9 ans - St Malo (5 jours - 24 enfants)

TRANCHES	TARIFS	%
A	82 €	40%
B	103 €	50%
C	123 €	60%
D	133 €	65%
E	144 €	70%
F	164 €	80%
G	174 €	85%
H	185 €	90%
	195 €	95%
J	215 €	100%
prix de revient à la journée		41 €

SEJOUR Saint Hilaire de Riez 10-14 ans - 8 jours - 24 jeunes

TRANCHES	TARIFS	%
A	80 €	15%
B	134 €	25%
C	214 €	40%
D	267 €	50%
E	347 €	65%
F	427 €	80%
G	454 €	85%
H	481 €	90%
I	507 €	95%
J	534 €	100%
prix de revient à la journée		67 €

CRÉER TON BIVOUAC ÉTÉ

TRANCHES	TARIFS	%
A	4 €	15%
B	6 €	25%
C	10 €	40%
D	12 €	50%
E	16 €	65%
F	20 €	80%
G	21 €	85%
H	23 €	90%
I	25 €	95%
J	26 €	100%
prix de revient à la journée		3 €

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** les tarifs de chacun des séjours, sachant qu'ils sont soumis à dégressivité selon la grille des quotients familiaux.
- **DE FIXER** une pénalité de 30 euros pour les séjours enfance et de 70 euros pour les séjours jeunesse pour une annulation non justifiée du séjour entre la période du 1^{er} juin jusqu'au premier jour du séjour.
- **D'AUTORISER** la maire à signer les conventions avec les partenaires pour l'organisation des séjours

➤ **ECOLES**

9. ATTRIBUTION DES CREDITS SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES

(Rapporteur : M. PABOEUF)

Les crédits scolaires sont déterminés au vu du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles au 1^{er} janvier de chaque année.

En janvier 2021, 939 élèves répartis en 38 classes fréquentent les écoles publiques bettonnaises. Les crédits scolaires permettent l'achat de fournitures, de matériels éducatifs, et financent des projets d'écoles.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **FIXER** les crédits scolaires des écoles publiques pour l'année civile 2021 : fournitures, photocopies, projets d'écoles comme suit :

ECOLES PUBLIQUES	Effectifs	nombre de classes	Total crédits 2021
Elémentaire Haye Renaud :	216	9	17 109.19
Elémentaire Omblais :	269	11	21 307.27
Elémentaire Mézières :	127	5	10 059.57
sous total élémentaire	612	25	48 476.03
Maternelle Haye Renaud :	128	5	7 981.39
Maternelle Omblais :	129	5	8 043.74
Maternelle Mézières :	70	3	4 364.82
sous total maternelle	327	13	20 389.95
TOTAL ECOLES PUBLIQUES	939	38	68 865.98

10. DETERMINATION DU COUT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN MATERNELLE ET EN ELEMENTAIRE

(Rapporteur : M. PABOEUF)

La détermination du coût moyen d'un enfant scolarisé en maternelle et élémentaire des écoles publiques permet de fixer la participation des communes de résidence pour les enfants scolarisés à Betton et de calculer le montant du crédit affecté à l'école privée au titre du contrat d'association.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** le coût moyen pour l'année 2021/2022 d'un enfant scolarisé en maternelle à 1 283 € et en élémentaire à 341 €.

11. CONTRAT D'ASSOCIATION : FIXATION DU CREDIT GLOBAL AFFECTE A L'ECOLE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU

(Rapporteur : M. PABOEUF)

Le coût moyen pour l'année 2021/2022 d'un enfant scolarisé s'élève en maternelle à 1 283 € et en élémentaire à 341 €. Le montant du crédit affecté au titre du contrat d'association est fonction du coût moyen d'un élève de maternelle et d'élémentaire des écoles publiques et des effectifs d'enfants scolarisés à l'école privée. Ceux-ci sont de 142 élèves en maternelle et 221 en élémentaire.

Il sera proposé au conseil municipal :

▪ **D'INSCRIRE** la somme de 257 547 € au titre du contrat d'association comprenant notamment les dépenses de fournitures scolaires, de photocopies et de projet d'école

12. RESTAURATION MUNICIPALE : PARTICIPATION AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE PRIVEE RAOUL FOLLEREAU

(Rapporteur : M. PABOEUF)

La cuisine centrale à gestion municipale prépare et livre les repas à l'Ecole privée Raoul Follereau ; en contrepartie, elle applique les tarifs communaux, assure la facturation aux familles et perçoit directement le prix de ces repas. L'organisme gestionnaire de l'Ecole Raoul Follereau, l'OGEC, assure pour sa part la distribution, la surveillance, l'entretien et le pointage des enfants pour la facturation.

Dans le cadre de la convention passée avec l'école privée pour la fixation de la compensation aux charges de fonctionnement du service de restauration scolaire, il convient de déterminer la participation 2021.

Compte tenu du taux d'évolution des différents postes de dépenses et la prise en compte des charges supplémentaires liées au protocole sanitaire (encadrement et produits d'entretien), il est proposé de participer à hauteur de 100 551 € pour 2021 contre 96 733 € en 2020 (soit + 3.95 %).

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** le montant de la participation à 100 551 € pour les charges de fonctionnement de restauration scolaire pour 2021

13. SAISON CULTURELLE : REMBOURSEMENT DES PLACES POUR LE CONCERT DE JEANNE CHERHAL - DECISION MODIFICATIVE

(Rapporteur : S. ROUANET)

Le concert de Jeanne CHERHAL programmé le 23 janvier a dû être annulé en raison du protocole sanitaire actuel comme quasiment l'intégralité des dates de la saison. Les spectateurs ayant acheté une place ont été informés de cette annulation et du remboursement prévu.

La Ville de Betton avait pris, en janvier dernier, la décision de rembourser les billets achetés pour ce spectacle, aucun report n'étant alors prévu.

Après plusieurs échanges avec la production, une date de report est prévue le 18 juin 2020 à 20h30.

Il convient donc de rembourser au plus vite les spectateurs afin qu'ils puissent racheter une place pour le concert de juin. Pour cela une décision modificative est nécessaire afin de prévoir les crédits suffisants pour effectuer ces remboursements.

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE PROCEDER** au remboursement des places pour le concert de Jeanne CHERHAL qui aurait dû avoir lieu le 23 janvier
- **DE PROCEDER** à une décision modificative pour permettre ce remboursement sur le chapitre 67.

14. INFORMATIONS

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

(Rapporteur : L. BESSERVE)

- Rue du Docteur Laennec, répondu le 11/02/2021,
- 16 rue de la Forge, répondu le 24/02/2021,

DECISIONS DU MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

(Rapporteur : L. BESSERVE)

N°	Date	Objet	Montant TTC	Type de contrat
21-01	19/02/2021	Contrat d'abonnement Taelys (logiciel de gestion de la dette)	1 500 € HT	Prestations

21-02	10/03/2021	PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉSAMANTAGE D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE LA HAYE-RENAUD	22 750 € HT	Travaux
--------------	------------	---	-------------	---------

REMERCIEMENTS

(Rapporteur : L. BESSERVE)

- Comité de Jumelage
- Banque alimentaire de Rennes